



ELECTIONS DELEGUES AG FFT

-
- Chaque liste est composée de **trois titulaires et trois suppléants**,
- Les candidats au Comité de direction doivent **être âgés de 18 ans révolus au jour de l'élection, licenciés l'année sportive en cours et l'année sportive précédente dans une association affiliée de la ligue.**

Ne peuvent être élues au Comité de direction :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée définitivement une sanction disciplinaire d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Pour chaque nom de la liste doivent être fournis **le numéro des licences 2009 et 2010, la photocopie de la pièce d'identité et un document justificatif de l'acceptation de chaque candidat titulaire ou suppléant inscrit sur la liste** (voir article 45 des règlements administratifs).

Clôture

La clôture du dépôt des listes de candidats est fixée au **28 novembre 2009**.

Les listes doivent être envoyées à l'adresse de la Ligue à l'attention du Secrétaire Général par **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**, ou déposées contre un reçu (pendant les heures d'ouverture des bureaux de la Ligue).